

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 12

Procuration 6

Votants 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 décembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 03/12/2025

Date d'affichage de la convocation : 03/12/2025

Date d'affichage de la délibération : 17/12/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, ARRUE, CAMUS, CORTES, DICIANNI, FAURE, JAIME, JEULIN-CARREY, JORDAN, MOENNARD, NOEL, ROUZAUD.

Ont été excusés : M. TOUCHEBEUF Olivier

Ont donné procuration : Mme MIERE Mélissa à DICIANNI Isabelle, M. VERGER Guillaume à Mme MOENNARD Charlotte, M. PARIS Benjamin à M. JAIME Emmanuel, M. NAVARRO Pierre à M. ARRUE Philippe, Mme GLEYSES Lucie à Mme CAMUS Anne-Lise, Mme BACOU Colette à Mme FAURE Bernadette.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-99 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2025

Exposé

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025.

La délibération est adoptée à []

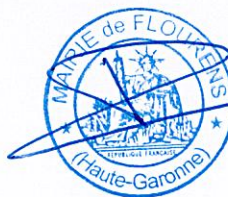
18 VOIX POUR
ABSTENTION(S)
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/12/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Maire
Marion RIVOIRE



Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-213101843-20251213-CM122025_202599-DE

